



Syndic autorisé en insolvabilité  
Licensed Insolvency Trustee

Le Groupe Fuller Landau INC

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : MONTRÉAL  
N<sup>o</sup> COUR : 500-11-061625-220  
No DOSSIER : 41-2881310

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

**MINDSET INNOVATION INC.** personne morale dûment constituée selon la Loi ayant son siège social au 410-500 Saint-Jacques O., Montréal, Québec H2Y 1S1

Compagnie débitrice

-et-

**LE GROUPE FULLER LANDAU INC.**

Syndic

---

## RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

---

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Durant l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes fiés aux informations financières disponibles, les dossiers de la compagnie débitrice récupérés. Nous n'avons effectué aucun examen ni vérification de ces informations et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à leur égard.

Ce rapport a été préparé pour être utilisé uniquement par ses destinataires et, par conséquent, le rapport ne doit pas être distribué ou utilisé à d'autres fins ou reproduit sans notre connaissance et sans notre consentement écrit au préalable. Nous n'assumerons aucune responsabilité quant aux pertes qui pourraient être subies par un lecteur par suite de la distribution, publication, reproduction ou utilisation de notre rapport en contravention du présent paragraphe.

L'objectif du présent rapport est d'informer les créanciers sur l'administration préliminaire du syndic.

### 1. HISTORIQUE

Mindset Innovation Inc. (la « Société »), a été constituée le 4 février 2016. La Société opérait une entreprise en démarrage dans l'univers de la neuro-technologie. La Société se spécialisait dans la distribution d'appareils favorisant et maximisant la performance mentale de ses utilisateurs. Les appareils permettaient de recueillir des données neurales qui pouvaient être subséquemment analysés, via une application, par son propriétaire afin d'améliorer sa performance mentale. La Société n'avait pas de place d'affaires défini; son capital humain travaillant de leur domicile.

La Société sous-traitait la production de ses appareils à un fournisseur situé en Chine et entreposait ceux-ci chez une tierce partie située à Hong Kong d'où les expéditions à sa clientèle s'effectuait. La Société desservait des consommateurs et non une clientèle corporative. Le tableau suivant présente les résultats financiers historiques :

<b>Mindset Innovation Inc.</b>				
<b>Résultats financiers historiques</b>				
<b>Pour les exercices financiers terminés le</b>				
<b>En milliers \$</b>				
	Janvier-20	Janvier-21	Janvier-22	Juin-22
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>6 mois</i>
	<i>non vérifiés</i>	<i>non vérifiés</i>	<i>non vérifiés</i>	<i>internes - projet</i>
Revenus	\$ -	\$ 57	\$ 773	\$ 444
CMV	-	50	603	328
Marge brute	-	8	169	116
		<i>13.7%</i>	<i>21.9%</i>	<i>26.1%</i>
Charges d'exploitation	586	718	774	443
BAlIA	(586)	(710)	(605)	(327)
Autres revenus	(174)	(420)	(23)	(0)
Amortissement	10	26	29	-
Frais financiers	-	17	47	22
Impôts	-	-	15	-
Bénéfice (perte)	<b>\$ (422)</b>	<b>\$ (333)</b>	<b>\$ (672)</b>	<b>\$ (348)</b>

À la lumière des états financiers examinés, la Société était toujours en démarrage et n'a tout simplement pas été en mesure d'atteindre son seuil critique à partir duquel elle pouvait être rentable. Sa structure de coût était tout simplement trop lourde par rapport aux revenus générés. Au 30 juin 2022, la Société a accumulé des pertes financières totalisant plus de \$ 3.6M.

Les actionnaires, selon le registre des entreprises au 2 novembre 2022, sont M. Jacob Flood, M. David Doyon ainsi que SOSV III L.P.

Le syndic a publié l'avis de la première assemblée dans Le Devoir, édition du samedi le 19 novembre 2022.

## 2. BILAN STATUTAIRE

### 2.1 ÉLÉMENTS D'ACTIF

Le bilan statutaire de la Société fait mention des éléments d'actif suivants :

Inventaires	25 000 \$
Équipements - moules	5 000
Mobilier de bureau et matériel informatique	500
Intangibles	<u>1</u>
Total	30 501 \$

#### 2.1.1 Inventaires

Selon les dirigeants de la Société, la Société dispose d'environ 1,379 appareils situés chez son fournisseurs à Hong Kong donc le coût serait de 245,000 \$. Cependant, il appert raisonnable de croire que la valeur de réalisation se situe autour de 25,000 \$ considérant que ceux-ci sont sous le contrôle d'une tierce partie dans une juridiction étrangère. Selon notre revue du RDPRM, les inventaires semblent être grevés en faveur de la RBC Banque Royale du Canada en premier rang, en faveur d'Investissement Québec en deuxième rang et Banque de Développement du Canada en troisième rang.

#### 2.1.2 Équipements - moules

Selon les dirigeants de la Société, la Société dispose d'environ 22 moules situés chez son fournisseur en Chine donc le coût serait de 114,000 \$ Cependant, il appert raisonnable de croire que la valeur de réalisation se situe autour de 5,000 \$ considérant que ceux-ci sont sous le contrôle d'une tierce partie dans une juridiction étrangère. Selon notre revue du RDPRM, les équipements - moules semblent être grevés en faveur de la RBC Banque Royale du Canada en premier rang (suite à une cession de rang), en faveur d'Investissement Québec en deuxième rang et Banque de Développement du Canada en troisième rang.

#### 2.1.3 Mobilier de bureau et matériel informatique

Selon les livres et registres comptables de la Société, la valeur aux livres de ceux-ci est marginale. Le Syndic abandonné du mobilier de bureau (dont la valeur de réalisation était négligeable) se trouvant dans une unité de rangement. Les dirigeants de la Société s'affaire à récupérer le matériel informatique qu'elle a remis à ses employés. Le Syndic n'entrevoit aucune réalisation substantielle par rapport à ces éléments d'actif. Selon notre revue du RDPRM, le mobilier de bureau et matériel informatique semble être grevés en faveur de la RBC Banque Royale du Canada en premier rang (suite à une cession de rang), en faveur d'Investissement Québec en deuxième rang et Banque de Développement du Canada en troisième rang.

#### **2.1.4 Intangibles**

Selon les livres et registres comptables de la Société, la valeur aux livres de ceux-ci est d'environ 40,000 \$. Les intangibles comprennent deux brevets (en voie d'être délivrés) portant d'une part sur le design entourant les appareils et d'autres parts sur les données recueillies par les appareils. Ces brevets visent tant le territoire du Canada et des États-Unis. Selon notre revue du RDPRM, le mobilier de bureau et matériel informatique semble être grevés en faveur de la RBC Banque Royale du Canada en premier rang (suite à une cession de rang), en faveur d'Investissement Québec en deuxième rang et Banque de Développement du Canada en troisième rang.

### **2.2 PASSIF**

#### **2.2.1 Créanciers garantis**

Notre révision du RDPRM suggère que les trois créanciers garantis en vertu d'hypothèques conventionnelles sans dépossession sont RBC Banque Royale du Canada, Investissement Québec ainsi que Banque de Développement du Canada. RBC Banque Royale du Canada a déposé auprès du syndic sa réclamation pour un montant total de 328,00 \$ dont 323,000 \$ serait garanti. Investissement Québec a déposé auprès du syndic sa réclamation entièrement garantie pour un montant total de 697,000 \$. Banque de Développement a déposé auprès du syndic sa réclamation entièrement garantie pour un montant total de 328,000 \$. Adveant que des offres soient reçues dans le cadre du processus d'appel d'offres, le syndic demandera une opinion légale afin de valider les garanties et rang des créanciers garantis.

#### **2.2.2 Gouvernement fédéral et provincial - Fiducies présumées**

En date de ce rapport, le Syndic n'a reçu aucune réclamation de l'Agence du Revenu du Québec ni de l'Agence du Revenu du Canada en ce qui a trait à des fiducies présumées impayées. Cependant, il appert que la Société a procédé à toutes ses remises par l'entreprise d'ADP.

#### **2.2.3 Employés**

En date de ce rapport le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation des employés. Selon les livres et registres comptables de la Société, tous les salaires et vacances auraient été payés. Les sommes garanties en vertu de l'article 81.3 de la LFI et payable aux employés serait donc nulle.

#### **2.2.4 Biens de tiers**

En date de ce rapport, le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation de biens.

#### **2.2.5 Créanciers ayant un droit privilégié**

En date de ce rapport, le syndic n'avait reçu aucune réclamation privilégiée.

### 2.2.6. Créanciers non garantis

Le total des créances non garanties au bilan statutaires se chiffrent à 1,654,000 \$. À la date de ce rapport, le syndic n'a pas reçu suffisamment de réclamations pour déterminer si ce montant variera.

## 3. MESURES CONSERVATOIRES

Depuis le dépôt de la cession, différents gestes ont été posés par le syndic, notamment :

- Ouverture d'un compte en fidéicommis à la Banque de Montréal;
- Obtention d'accès aux registres électroniques comptables et non financiers de la Société;
- Sécurisation des droits sur un brevet (dont l'échéance était le 9 novembre 2022);
- Validation par la firme indépendante Gestion JPM Inc., des éléments d'actif de la Société à l'intérieur d'une unité de rangement;
- Demande de soumissions, sous la forme d'appel privé, auprès de 22 acheteurs potentiels stratégiques, 40 anciens actionnaires et 20 clients de la Société dont l'ouverture est prévue 29 novembre 2022.

## 4. AUTRES INFORMATIONS

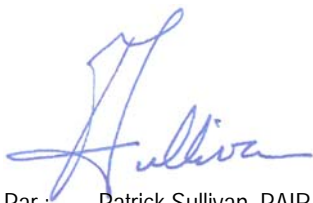
- Le syndic fera une analyse des livres et registres comptables de la Société afin de déterminer l'existence de paiements préférentiels et/ou transactions révisables.
- Le syndic a obtenu une garantie de paiement de ses honoraires de la part de RBC Banque Royale du Canada.

## 5. RÉALISATION ANTICIPÉE

Basé sur ce qui précède, le syndic est d'avis qu'il n'y aura aucun dividende pour les créanciers privilégiés ou ordinaires.

DATÉ À Montréal, ce 24 novembre 2022

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.  
Syndic de l'actif de Mindset Innovation Inc.



Par : Patrick Sullivan, PAIR, SAI  
Administrateur désigné

